



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 20 février 2025

Séance du 27 février 2025

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 27 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Judith DIALLO - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - Mme Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- Mme Sabrina TOUYA-PILON à Mme Geneviève SUZANNE
- Mme Peggy FAGOUR à Mme Huguette DELEM
- Mme Ketty MARIE-LUCE à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- M. Alexandre GERALD à M. Athanase MONDÉSIR
- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL
- M. Jocelyn ALCINDOR à M. Fred Michel TIRAULT
- M. Michel DURANTY à Mme Marie-Annick APOCALE

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Olivier BERISSON

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat représente également une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité et d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1,
- Vu** le règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur, notamment son article 5,
- Vu** l'avis rendu par la commission des finances en date du 17 février 2025,
- Entendu** le rapport sur les orientations budgétaires 2025 présenté,

=====

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

1. **DÉCIDE** de prendre acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2025 et de l'organisation d'un débat sur ce thème (Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 joint à la présente délibération).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h35. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **27 février 2025**


Le Maire,
Fred Michel TIRAULT

La secrétaire de séance,

Patricia BOCLE-BRIAND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

18 MARS 2025

Fred Michel TIRAULT